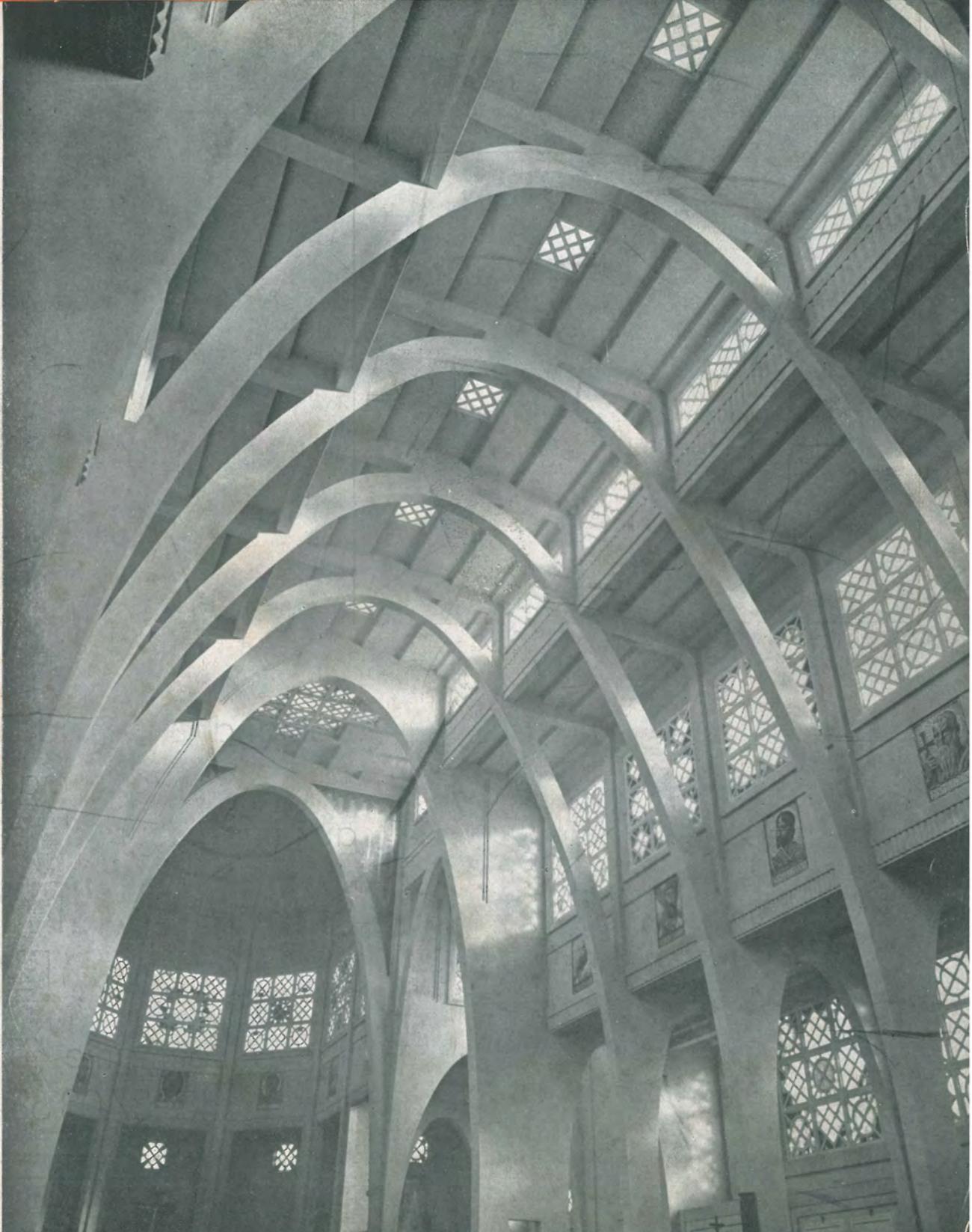


JANVIER 1933
3^e ANNEE - N° 1

LA REVUE DOCUMENTAIRE

ARCHITECTURE
CONSTRUCTION
TECHNIQUE



PRIX
FRANCE



Demandez des idées,
des maquettes,
aux imprimeurs de cette revue

H. WELLENS & W. GODENNE

Rue de Roumanie, 45, Bruxelles
Téléphones 37.08.58-37.78.33



FIERTÉ

Un plan bien conçu, minutieusement étudié, procure à son auteur une fierté bien légitime. Et combien s'accroît ce sentiment lorsque le bâtiment terminé se dresse, harmonieux de lignes et de proportions.

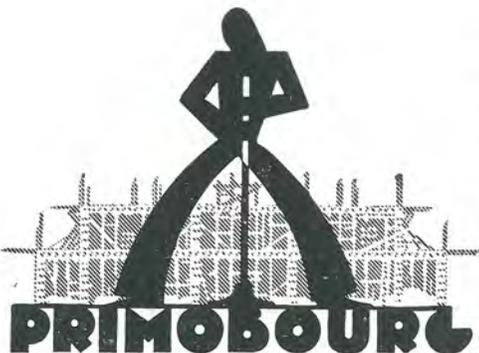
Pour que rien ne puisse prêter à critique dans l'édifice final, et pour éviter tout mécompte, employez des matériaux de tout premier choix; le ciment, notamment, sera le meilleur qui se puisse se trouver; vous choisirez le ciment à durcissement rapide

PRIMOBOURG

Ses propriétés de durcissement rapide vous assureront un décoffrage accéléré, économisant bois et main d'œuvre, et vous permettront de terminer vos travaux dans le minimum de temps, évitant les pénalités de retard. En outre, par ses résistances particulièrement élevées, il vous permettra de réduire les dosages et même, dans certains cas, de diminuer les épaisseurs des ouvrages d'où réduction du poids mort avec un maximum de sécurité.

Exigez toujours la marque PRIMOBOURG.

DEMANDEZ TOUS RENSEIGNEMENTS AUX



PRIMOBOURG
CIMENTS D'OBourg S.A. OBourg

SPÉCIALITÉ
 DE
CARRÉAUX DE PAVEMENT
 EN GRÈS CÉRAME FIN VITRIFIÉ
 PRODUCTION : 1500 M² PAR JOUR
 VITRIFICATION PARFAITE,
 COULEURS VIVES ET INALTÉRABLES,
 USAGE INDÉFINI ET NETTOYAGE FACILE,
 SEUL PAVEMENT D'AVENIR
 CONVENANT POUR TOUS GENRES DE
 CONSTRUCTIONS
 HABITATIONS - GARES - HÔTELS
 ÉGLISES ET ÉTABLISSEMENTS
 RELIGIEUX - CENTRALES - ETC. ETC.
LA NOUVELLE CÉRAMIQUE
 SOCIÉTÉ ANONYME
AMAY
 BELGIQUE

PLIK

Ghi
Ghilardi & Co
 de Haren-Nord
 Pierres d'art
 Carrelages

Fabrique d'Ascenseurs et de Moteurs électriques

Ascenseurs et Monte-charges
Paternosters
Construction moderne
Marche silencieuse

60 années d'expérience
Plus de 30,000 appareils
fournis



Schindler et Cie



Rue de la Source, 30
BRUXELLES
Téléphone 37.12.30 (2 lignes)

Une des références :
Résidence Palace, Bruxelles
Tous les 49 appareils

La Maison du Papier-Peint



COUVRE-PARQUETS
BALATUM
STRAGULA
LINOS
TAPIS, ETC.

DÉCORATION INTÉRIEURE
DEVIS SANS ENGAGEMENT

PAPIERS-PEINTS d'origine Belge, Française, Anglaise,
et Allemande - TEKKO-SALUBRA et SANOLIN

Chaussée de Waterloo, 115
SAINT-GILLES - Tél. 37.63.30

SOCIÉTÉ ANONYME

Faïenceries de Bouffioux

BOUFFIOUX
(CHARLEROI)

Carreaux de faïences
et de grès pour revête-
ments muraux - Emaux
brillants et mats - Majo-
liques pour décorations
artistiques - Spécialité
de carreaux troués
pour cuisinières. ■

REVETEMENTS

**S.A. LES HENRI
BAUDOUX**

BRUXELLES. RUE ST. DENIS 106
A FOREST. TEL. 44.84.39 - 44.55.43

CHARLEROI. RUE DE LA VILLETTE
63 A MARCINELLE. TELEPH. 61.05

J. VERVLOET-FAES

Chaussée de Wavre, 171, IXELLES-BRUXELLES

Téléphones : Magasins 11.46.30 - Direction 12.82.64

BRONZES et CUIVRERIES pour
BATIMENTS

TOUTES LES SPECIALITES



Demandez
la serrure **BELGA**

TOUS LES APPAREILS de
portes de garage d'angle
portes roulantes
portes en accordéon

TOUS les APPAREILS de VENTILATION

**Visitez les Salon d'Exposition
et Stand de Démonstration**

CHROMAGE

NICKELAGE ET CUIVRAGE
MAT ET BRILLANT

SAPECO

**Chauss. de
Waterloo.
645. Brux.**
Téléph. 44.16.61

La visite de nos installations à laquelle vous êtes invité, vous démontrera le fini de notre travail et sa garantie de bonne exécution.

**ENTREPRISES
DE PLAFONNAGES**

Jean Vincent

STUCS & MARBRES
SIMILI-PIERRE
VOUTES LÉGÈRES

Rue Maes, 89, Ixelles - Téléphone 48.48.79

**EMPLACEMENT
DISPONIBLE**

faites
illustrer vos

- annonces,
- circulaires,
- imprimés, etc. à la

PHOTOGRAVURE NAESSENS & APERS

76 rue des goujons - bruxelles-midi. tél. 21.62.12

C'est une garantie de QUALITÉ!!

EMPLACEMENT
DISPONIBLE

la revue documentaire

3^{me} ANNEE

N° 1

JANVIER 1933

LA NOUVELLE EGLISE DE SAINT-JEAN-BAPTISTE A MOLENBEEK

Œuvre de l'Architecte J. DIONGRE

Depuis plusieurs années la Fabrique d'Eglise avait mis à l'étude différents projets d'une église nouvelle, l'ancienne étant vétuste et devenue pour le surplus insuffisante. Un dernier projet fut rejeté, les dépenses nécessitées pour sa réalisation étant incompatibles avec les ressources de la commune et de la Fabrique. Pourtant, la disparition de l'ancien temple et la construction du nouveau s'imposaient pour permettre le conditionnement du quartier du centre de la commune, et l'administration communale décida de se consacrer à la solution du problème. Abandonnant le projet de la Fabrique d'Eglise, elle chargea l'architecte J. Diongre de dresser un avant-projet dont la réalisation ne pouvait excéder une dépense de 5 millions de francs. Grâce à l'éclairé et aimable concours de M. le Doyen Fierens, l'architecte pu aisément solutionner les questions liturgiques et bientôt faire approuver par le Collège échevinal les plans de l'édifice. Qu'il nous soit permis, en passant, de féliciter les Ediles de Molenbeek et particulièrement leur Bourgmestre, M. L. Mettwie, d'avoir eu le courage de leur opinion et de n'avoir pas craint, en se confiant à un architecte moderniste, d'aller au-devant des éternelles critiques aussi injustifiées qu'habituelles dans ce cas.

Le 11 mai 1931, Son Excellence le Cardinal Van Roey vint poser la première pierre. Dix-neuf mois après, exactement le 18 décembre, il pu venir bénir l'édifice et le livrer au culte des fidèles. Ces dates rendent absolument superflu tout commentaire quant à la façon dont les travaux furent menés et dirigés. Les quelques précisions ci-après permettront non seulement aux lecteurs de se faire une idée de l'importance du travail, mais d'apprécier mieux encore la tâche accomplie.

Le bâtiment mesure, dans ces plus grandes dimensions : 68 m. de long environ sur 30 m. de large. Il comprend un Narthex de 6 m. 50 de profondeur surmonté du jubé et flanqué vers la droite de la tour, vers la gauche du baptistère avec petite salle d'attente.

La grande nef a 16 m. 50 de large et 30 m. de long : deux basses-nefs de 4 m. 25 de large et de même longueur, le tout divisé en six travées.

Le transept de 30 m. de large et de 9 m. 30 de longueur combiné de façon à former deux chapelles latérales de 8 m. de large sur 15 m. de profondeur avec autels latéraux.

Le chœur de 13 m. de large et 14 m. de profondeur suivi d'un déambulatoire de 1 m. 70 de large, donnant accès aux sacristies et locaux divers de service.



Nouvelle Eglise Saint-Jean-Baptiste
à Molenbeek.
Architecte : J. Diongre.
Détail de la façade principale vers
la tour.
Photo : W. Kessels.

La dénivellation du terrain a permis d'établir un étage inférieur de plein-pied contenant les soutes à combustible, les chaudières du chauffage à air chaud, la salle de catéchisme et divers locaux de service.

La grande nef mesure 23 m. de hauteur et les basses nefs 10 m.

La construction comporte un squelette en béton armé avec remplissage en blocs caverneux, de manière à réduire au minimum le poids de l'édifice et par conséquent l'importance des pieux de fondations, le bon sol étant à douze mètres de profondeur.

Les façades sont revêtues extérieurement d'un placage de pierre de Brauvilliers de 8 cm. d'épaisseur relié aux maçonneries à l'aide de crochets en acier noyés dans le ciment.

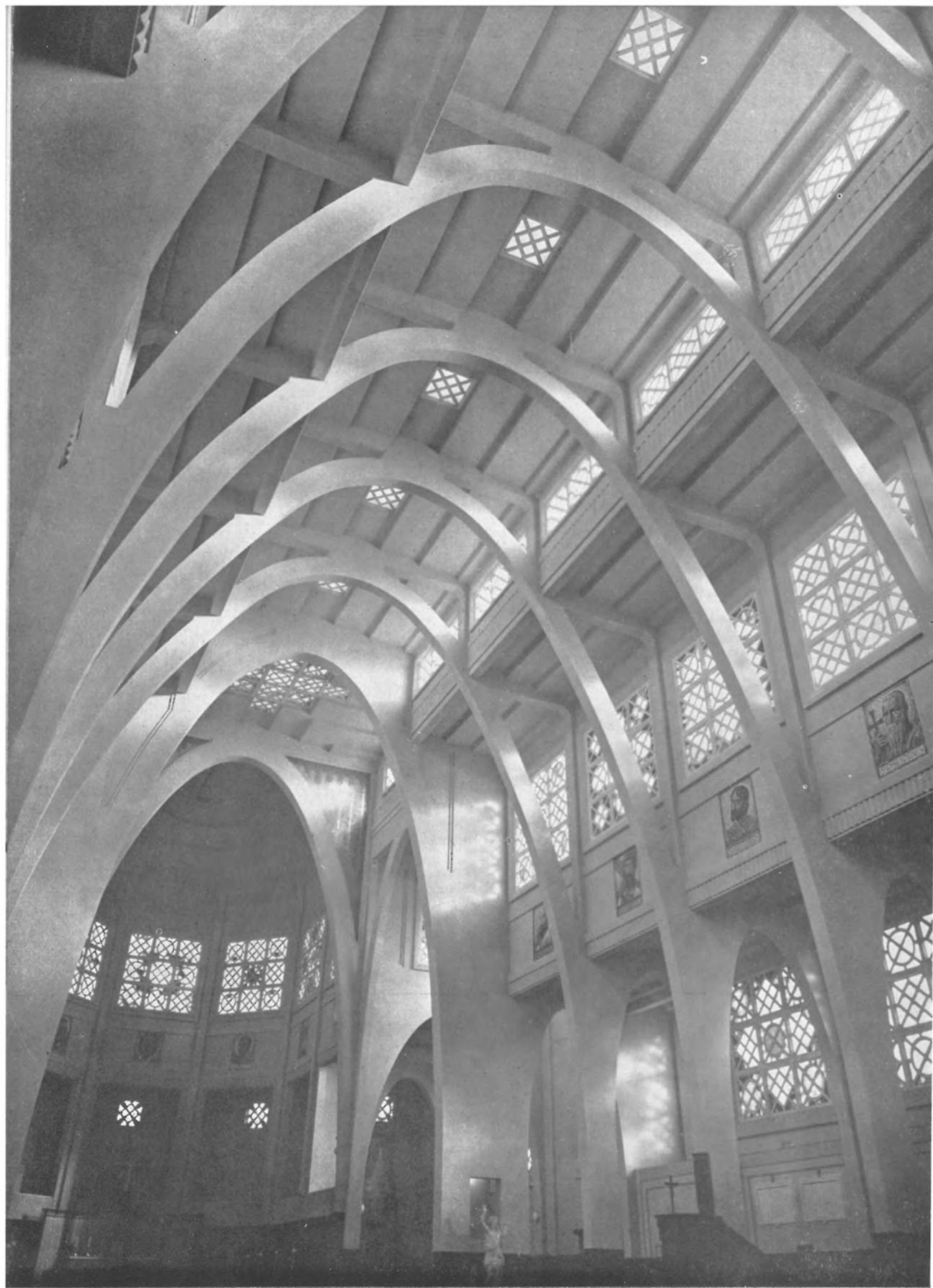
La décoration intérieure de l'église, quoique sobre dans son ensemble, sait cependant échapper à cette règle chaque fois que la chose est désirable et si les murs et les plafonds

Eglise Saint-Jean-Baptiste
à Molenbeek.
Architecte : J. Diongre.
Détail du porche d'entrée avec haut
relief. Sculpteur : A. Aebly.
Photo : W. Kessels.



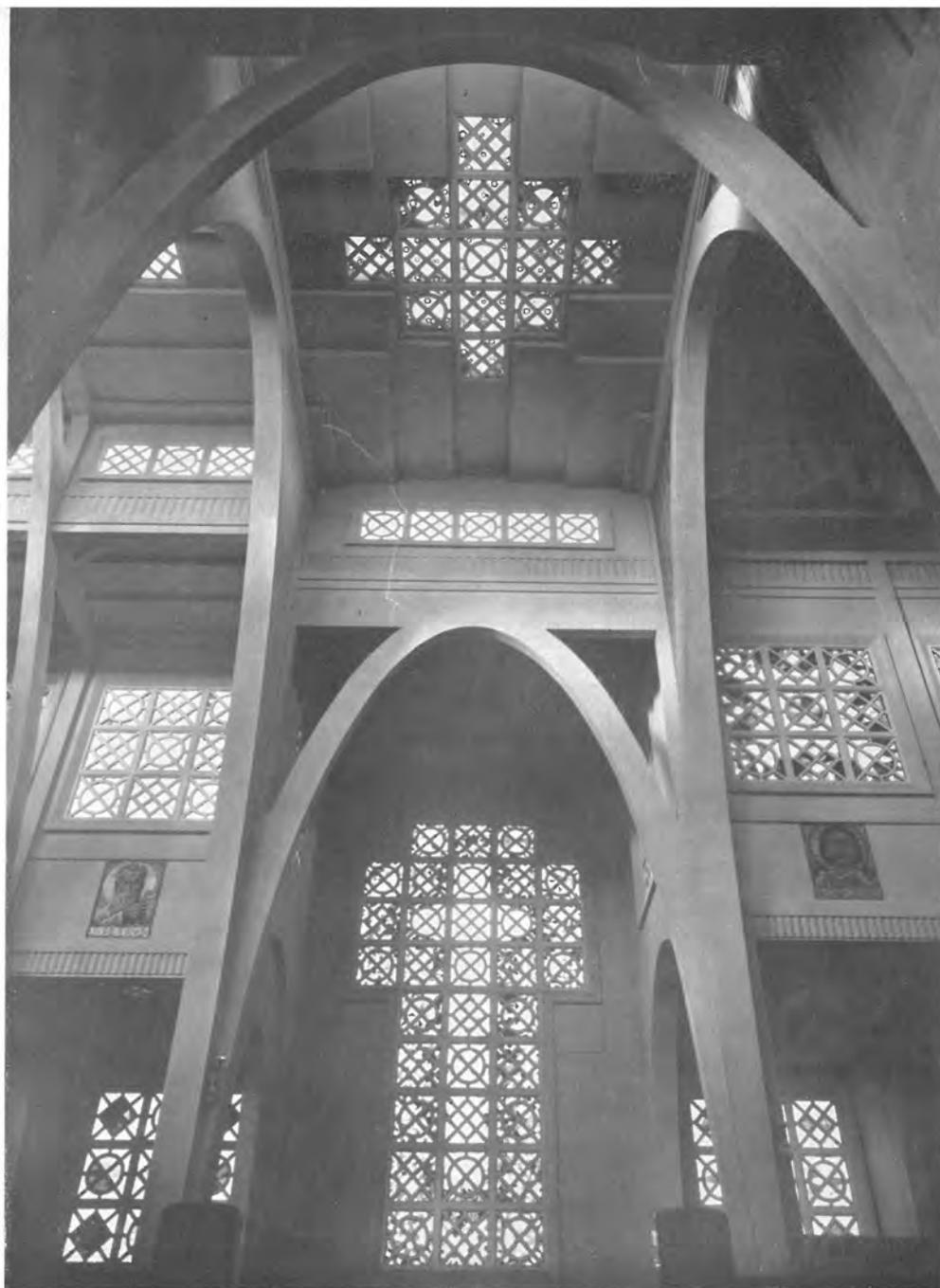
n'ont reçu, en fait de revêtement, qu'un modeste crépi rugueux, celui-ci ne met que mieux en valeur les lambris de marbre bleu belge et gris Sainte-Anne et les autels en mêmes marbres. Ce crépi souligne en outre les peintures murales des peintres de Vaucleroy et Strebelle dans la grande nef et le chœur et accroche d'autre part les lumières passant par les vitraux qui sont l'œuvre du verrier Crickx. Signalons encore que les cloches de l'ancienne église ont été replacées dans la nouvelle tour après cependant avoir été équipées électriquement et que les meubles anciens actuellement dans l'église n'y figurent qu'à titre provisoire et jusqu'à meilleure situation financière, devant alors être remplacés par des meubles mieux en rapport avec le style de l'édifice.

Ce sont là, en quelques traits, les caractéristiques, intérieures tout au moins, de la nouvelle église.



Eglise Saint-Jean-Baptiste à Molenbeek.
Architecte : J. Diongre.
Vue de la grande nef.
Photo : W. Kessels.

Eglise Saint-Jean-Baptiste
à Molenbeek.
Architecte : J. Diongre.
Vue intérieure. Vitraux de F. Crickx.
Photo : W. Kessels.



En ce qui concerne son aspect extérieur, il faut encore, à l'heure actuelle pour en juger parfaitement, faire abstraction de son entourage provisoire et notamment du voisinage trop immédiat de la vieille église de briques. La silhouette du nouvel édifice ne s'élance cependant pas moins très blanche et très pure vers le ciel et réussit à allier les idées d'élévation mystique et d'assise temporelle propres à toute Eglise. En effet, l'architecture proprement dite et la ligne constructive y règnent en maîtresses, et chose qui nous est particulièrement agréable à souligner, les sculptures dont s'orne l'édifice participent à l'ensemble, tout particulièrement le haut relief décorant la façade au-dessus du porche d'entrée. Cette œuvre, dont nous reproduisons un ensemble et un détail ci-contre, est due au ciseau du sculpteur Albert Aebly. Qu'en l'occurrence une œuvre d'une telle simplicité, d'une ligne aussi architecturale, s'incorporant aussi parfaitement à l'ensemble de la construction et correspondant



Eglise Saint-Jean-Baptiste
à Molenbeek.
Architecte : J. Diongre.
Détail du haut relief au-dessus du
porche d'entrée.
Sculpteur : A. Aebly.

aussi exactement à la matière dans laquelle elle a été créée ait pu susciter, à un certain moment, des difficultés sérieuses à l'artiste, est un fait qui a de quoi surprendre. Grâce à sa ténacité, l'artiste fini par avoir gain de cause et cela nous permet aujourd'hui de nous réjouir de ne pas avoir à regretter une fois de plus un nouveau « saintoux » quelconque du genre de ceux dont nous inonde, nous Bruxellois, un sculpteur aussi arriviste que dépourvu de talent. Mais prenons garde, en nous égarant, de faire bénéficier le « statuaire » en question d'un peu plus de publicité encore et restons dans le cadre de notre article.

La nouvelle église de Saint-Jean-Baptiste, gracieuse et vivante en son style de notre temps, s'élève victorieuse malgré tout, témoin durable d'une époque dont l'avenir reconnaîtra probablement mieux les mérites que nous le faisons nous-mêmes, auprès de l'ancien édifice aux lignes sombres, et comme désabusées par tant de jeunesse voisine, témoin d'un passé qui fut sans histoire, partant sans gloire, et de ce fait appelé à disparaître comme une chose désuète et devenue inutile. Justice immanente, dirons les plus exaltés, mais d'où s'exalte cependant une certaine tristesse, celle propre aux choses et aux gens qui n'ont pu répondre à ce qu'on attendait d'eux.

Y. B.



Salle de bain.
Architecte : J. Vandervorst.
Revêtement en carreaux 15 x 15 chamois placés à larges joints, décoration noire.
Pavement en carreaux céramiques 10 x 10 noirs et 5 x 5 jaunes, bordure jaune.
Exécution : Ét. H. Baudoux.
Photo : W. Kessels.

REVETEMENTS

Nous n'entendons, dans ces notes du moins, par « revêtements » que ceux constitués par des carreaux de faïence, blancs ou majoliques. C'est évidemment limiter le sujet et le réduire quelque peu au point de vue de l'orfèvre. Le reproche est trop facile à nous faire pour que nous craignons qu'il nous soit fait.

Deux soucis président généralement au désir de revêtir les murs d'une place, cuisine, office, salle de bains, vestiaire, etc., de carreaux de faïence ou de grès : celui de la facilité d'entretien d'abord, celui de l'aspect ensuite.

S'attarder ou même revenir une fois de plus sur la question de l'entretien serait puéril. Celle de l'aspect, par contre, est plus complexe et plus délicate, car elle dépend du goût de chacun. On peut cependant la réduire en tenant compte des propriétés et des nécessités du produit employé aussi bien que du résultat recherché. Savoir tirer le parti maximum des qualités du produit, savoir même utiliser ses défauts, constituent la pierre de touche pour qui veut apprécier les mérites de chacun.

Le revêtement que représente la première photo illustrant ces notes, ne donne-t-il pas l'impression de correspondre exactement à ce que l'architecte a désiré réaliser ! Netteté, et sévérité même, atténuées par quelques détails du décor, ne s'allient-elles pas parfaitement à la sobriété des appareils choisis et à celle du pavement. Opposition de chamois et de noir, précision du joint relativement fort, sont à la base du résultat recherché et atteint.



Salle de bain.
Architecte : M. De Boelpaepe.
Revêtement en carreaux 15 x 7.5 jaune vif, plinthe et
baguettes des panneaux en noir.
Pavement en mosaïque noire polie.
Exécution : Et. H. Baudoux. Photo : W. Kessels.

Office.

Architecte : M. De Boelpaepe.

Revêtement en carreaux 15 x 15
blancs à larges joints.

Pavement en granito.

Exécution : Et. H. Baudoux.

Photo : W. Kessels.



La photo suivante, au contraire, nous transporte où le souci de l'aimable et du confortable ont dominé. La richesse lourde des appareils noirs est heureusement équilibrée dans le revêtement par un large joint; celui-ci est corrigé lui-même par la fantaisie de l'appareillage et du panneautage par des baguettes bosselées. Si le ton jaune dominant du revêtement est une échappée vers l'aimable, la haute plinthe noire en réduit opportunément ce qu'elle aurait pu avoir d'exagéré en l'occurrence et rétablit à nouveau le rapport exact entre les différents éléments de l'ensemble. Du sévère et de l'aimable passons à l'utile tout simplement. L'office dont la reproduction suit est la simplicité même. Un pavement de granito à croisillons noir et blanc, un revêtement placé également avec larges joints et agrémenté dans le haut d'un rappel de noir, en font tous les frais. Ici la recherche a dû se borner à la perfection de l'exécution et aux propriétés pratiques. Un travail parfait donnera l'une, la nature du produit l'autre et le joint complétera le tout, en donnant au revêtement l'adhérence et la solidité souhaitables. Que l'utile doive forcément éliminer le souci du décor est une erreur et particulièrement lorsqu'il s'agit de revêtement comme aujourd'hui. La cabine de douche, que nous reproduisons plus loin, en est un exemple concluant. Le tub lui-même a été exécuté en carreaux



Cabine de douches jouxtant une salle de bain.

Architecte : M. De Boelpaep.

Même revêtement que pour la salle de bain ci-contre.

Exécution : Et. H. Baudoux.

Photo : W. Kessels.

majoliques et il faut avouer que l'ensemble réalisé ne déparera certainement pas celui de la salle de bain auquel il attient.

Le vestiaire, dont la reproduction clôturera la série de ces photos, allie la couleur et le sévère. La netteté des panneaux prévus tant dans le revêtement que dans le pavement et le ton jaune dans lequel chacun est traité, réalisent certes un ensemble heureux. Ici l'appareillage des carreaux rectangulaires a été exécuté sans joint, afin de correspondre à celui prévu pour le pavement. Si la résistance du revêtement en est peut-être, quoique de façon minime, quelque peu amoindrie, l'exécution y gagne, quant au point de vue de l'unification, des tons employés.

Ce ne sont ici que quelques exemples pris entre cent et propres à souligner les énormes possibilités des revêtements blancs ou de couleurs et les facilités multiples qu'ils donnent à l'architecte, en permettant d'allier aussi intimement les soucis d'entretien, d'hygiène et de décor.



Vestiaire.

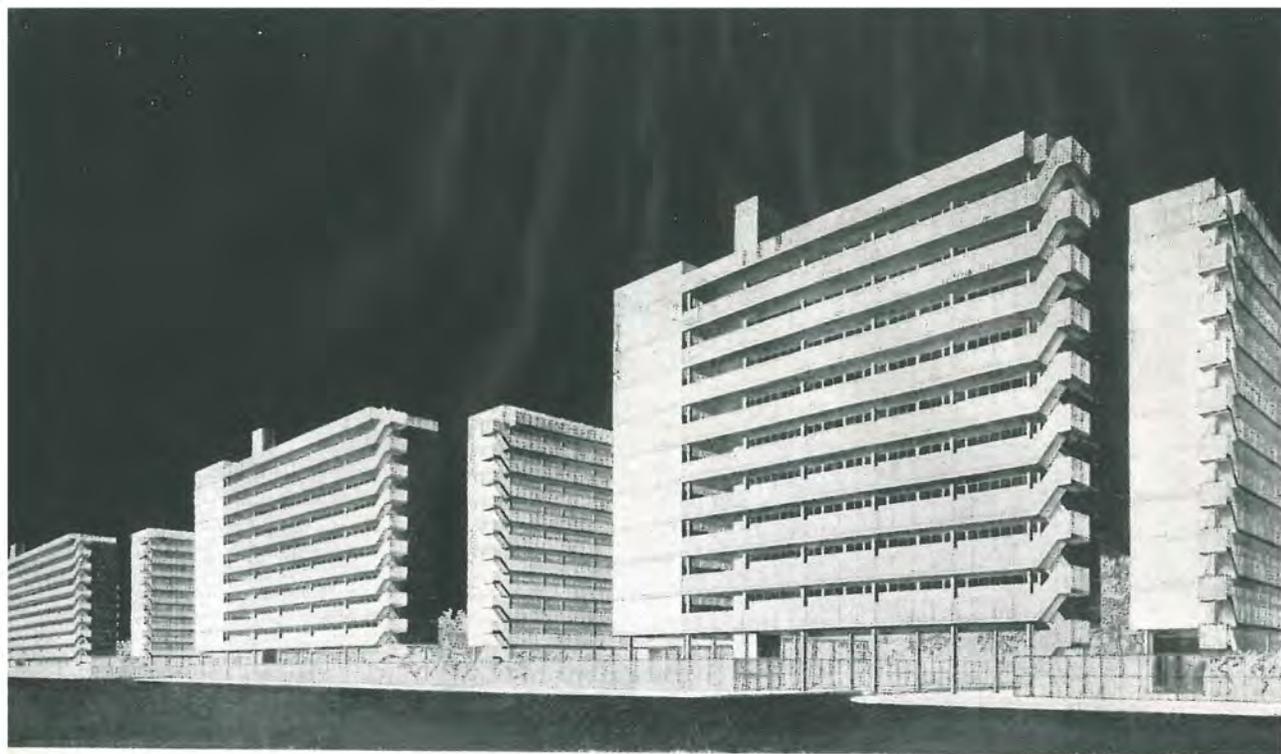
Architecte : J. Vandervorst.

Revêtement en carreaux 15 x 7.5 jaunes, placés à bâtons rompus, plinthe et baguettes noires.

Pavement en carreaux 15 x 7.5 céramiques jaunes à bâtons rompus avec filets noirs.

Exécution : Et. H. Baudoux.

Photo : W. Kessels.



Projet d'habitations à appartements multiples pour New-York.
Architectes : MM. Howe et Lescaze.
A remarquer que les constructions n'ont pas de rez-de-chaussée.
Elles sont en effet établies sur colonnes, de façon à agrandir
encore les cours et jardins intérieurs des blocs.

URBANISATION, CONSTRUCTION ET ECONOMIE GENERALE AUX ETATS-UNIS

Rapport de la Commission Economique d'Urbanisation et d'Habitation (suite) *

A LA RECHERCHE D'INDICES

En examinant la plupart des phénomènes se rapportant au développement et au changement de la communauté au point de vue de leurs rapports intimes avec l'esprit, on pourra mieux comprendre le mécanisme que nous avons utilisé et la façon dont il fonctionne. Quoiqu'il soit évident qu'on ait usé de méthodes économiques malsaines, il est recommandable de les découvrir et de les identifier d'une façon plus précise afin d'apprendre comment il se fait qu'elles ont continué à être pratiquées. Ceci est surtout vrai en ce qui concerne leur influence sur l'industrie de la construction et aussi en ce qui concerne le rôle qu'elles ont joué en empêchant la création et la conservation de logements d'un type élevé et leur protection de façon constante.

Le Comité Economique d'Urbanisation et d'Habitation n'est pas, en ce moment, à même d'entreprendre une enquête scientifique de ce genre tendant à évaluer, de façon adéquate, les facteurs financiers et économiques dont il s'agit. Il n'est pas encore préparé à estimer le profit qu'il y aurait à modifier les coutumes actuelles qui ont été suggérées alors cependant que ces modifications sont

pleines d'avenir. Pour ce motif, avec l'approbation du Conseil des Directeurs de l'Institut, on a proposé, à une importante fondation, un programme de recherches économiques scientifiques. (L'agence qui devait mener l'enquête n'a pas été citée). Entre-temps, et en attendant l'approbation ou le rejet de cette proposition, nous donnons ici quelques considérations générales sur le problème.

EFFETS DU DEVELOPPEMENT COMPETITIF

En Amérique la question du logement et du nouveau logement a été, pour la plupart des habitants, une question de compétition. Les résultats sont clairs. Partout où un logement supérieur est mis à la disposition d'une classe spéciale, les anciennes habitations de cette classe sont abandonnées et sont remplacées soit par des logements supérieurs, d'un type plus moderne, ou bien occupées par des gens qui ont un revenu moindre. Le premier mode de changement est peu étendu. Le second mode de changement, qui est de loin le plus fréquent, atteint beaucoup plus de gens car il implique le déménagement successif de chaque classe vers le logement laissé vide par le groupe précédant à revenus plus élevés. Ce procédé donne naissance à une popula-

* Voir la „Revue Documentaire“ nos 11 et 12, 1932.

tion à résidence mobile. Il entraîne un nombre croissant de propriétés tombant en désuétude, dépréciées et vraiment décrépites, dont l'ensemble finit par faire des taudis.

A moins que nos lois relatives à l'hygiène et au logement ne soient renforcées de façon à obliger la démolition de ces habitations, celles-ci subsistent comme propriétés produisant un revenu. Nos communautés en général n'ont pas été capables, ou disposées, ou les deux, à empêcher un recul en masse. Il devient actuellement évident qu'au point de vue économique et social il faut extirper les taudis.

La tendance normale consistant à choisir un bon logement au lieu d'un mauvais et un meilleur au lieu d'un bon, est périodiquement entravée lorsque la dépression locale ou générale oblige beaucoup de familles à abandonner leurs habitations pour de moins bonnes ou à les partager avec d'autres. C'est une réduction dans le standard de la vie avec tout ce qui s'en suit. Beaucoup d'habitations, tant vieilles que nouvelles, restent vides pendant la dépression, et ceci donne lieu à croire qu'il y a plutôt un excès qu'un manque de logements, ce qui est une notion fautive qui tend à encourager les gens à négliger les habitations existantes et à décourager le monde d'en construire de nouvelles. La situation véritable examinée à la loupe au point de vue de la façon de vivre, révèle qu'il y a un excès d'habitations inférieures, un manque de contrôle social empêchant le surpeuplement et l'occupation de maisons indésirables, et un véritable manque de bonnes maisons.

Dans la tendance d'un meilleur logement — qui s'accroît en temps de prospérité et qui s'arrête ou se retourne en temps de dépression — le facteur dominant n'est pas le bien-être des gens qui sont logés, mais la pression exercée par notre système spécial de finances et par la sanction de ce système au point de vue des bénéfices. Ce système est régi par des lois, difficiles à écarter, et tout à fait surannées qui sont évidemment mauvaises au point de vue économique. L'exactitude de ces dires n'est point influencée par le fait qu'il peut y avoir d'autres influences — d'un caractère non économique — (par exemple la concentration dans certaines localités de groupes de races et de groupes sociaux, séparation ou isolement causés à la suite de conditions topographiques, etc.).

PRESSION DES FACTEURS FINANCIERS

Cette pression influençant le logement (et en général le bâtiment) nous oblige à rechercher de suite des économies au point de vue de la conception et de la construction.

Une prime est accordée pour aider à « tracasser le gibier » qui est impitoyablement poursuivi par le système financier. Parmi les résultats de cet effort, il faut citer : un progrès croissant au point de vue urbanisation, du groupement des bâtiments, et dans la création d'espaces ouverts plus adéquats et plus appropriés.

Moins d'efforts ou moins d'efforts heureux ont été déployés à rechercher un moyen pour échapper aux dispositions défectueuses de nos pratiques traditionnelles. Ce qu'il nous faut, consiste en un ajustement meilleur et plus équitable entre deux choses qui, actuellement, prennent deux directions opposées. D'une part, il s'agit de l'intérêt et du but du propriétaire privé; et d'autre part, de l'intérêt et du but du groupe collectif de propriétaires privés qui représentent la partie dominante de la communauté et dont l'action collective est exercée par les fonctionnaires publics qu'ils choisissent. Que le propriétaire privé soit un propriétaire occupant d'une habitation ou qu'il soit propriétaire louant son immeuble, il est guidé par le mobile de gain, c'est-à-dire lorsque sa propriété est à louer ou à vendre, il ne demande qu'à obtenir le maximum de valeur financière. Sa richesse n'est calculée que sur ce seul but; de même sa comptabilité, s'il en tient une. Il s'oppose à un augmentation de taxe mais il désire les améliorations, qui donneront plus de valeur à sa propriété, et cela à charge du trésor public. Agissant collectivement avec ses collègues, par l'intermédiaire de fonctionnaires publics, il trouve qu'il doit payer des prix fantastiques pour les terrains ou les bâtiments qui doivent être pris de John Doe ou de Richard Roe pour permettre une amélioration publique. Il trouve trop cher l'achat de propriétés privées nécessaires à la distraction de ses enfants, comme pour remplacer l'espace réservé à une cour de jeux qui a été couvert par des constructions « plus profitables ».

La question à laquelle nous devons trouver une réponse est la suivante : Quel est le meilleur équilibre à établir entre le but financier du citoyen comme propriétaire privé et le but financier du citoyen comme membre faisant partie de la communauté? D'autres questions suivent : Quel doit être le rapport légal entre l'individu pris isolément et l'individu faisant partie de la communauté? Une seule propriété doit-elle servir à faire sortir des gains excessifs d'autres propriétés? Tous les propriétaires privés sont-ils en droit d'obtenir le même taux de profits aux dépens de toutes les autres propriétés privées? Quel taux de profit faudrait-il laisser à John Doe, Plus qu'à Richard Roe? Combien de plus? Pourquoi? Quel devrait-être le rapport du terrain ou du bâtiment de l'un vis-à-vis du terrain et des services communs que lui et ses concitoyens se réservent pour servir toute la foule? Toutes ces questions sont-elles purement académiques? Examinons.

Lorsqu'une rue a été élargie à grands frais, l'assesseur municipal des immeubles élève la « valeur imposée » de la propriété s'y trouvant. Les taxes sont alors basées sur cette valeur plus élevée. En présence de ces taxes augmentées, le propriétaire privé augmente les loyers de sa maison ou bien il construit une maison plus rémunératrice. Dans le dernier cas, il s'empresse de couvrir tout son terrain

(souvent imprudemment, car il néglige la valeur économique d'espaces ouverts permanents, pour y laisser pénétrer l'air et la lumière, et aussi pour l'aspect). Si tous les bâtiments plus volumineux logent un nombre plus élevé de personnes, si les affaires temporairement stimulées attirent plus de monde vers cette rue, on exigera une voie de communication plus ample encore. On pourra demander des facilités perfectionnées de locomotion publique évidemment pour transporter les gens de la rue congestionnée mais aussi pour les y voir revenir le jour suivant, ce qui est certainement très avantageux. Mais entretemps, le terrain et les bâtiments que la municipalité doit acquérir pour quelque nouvel élargissement de la rue ont atteint beaucoup de valeur. Alors vient la dernière justification : notamment que le coût de ce qui est exigé sera récupéré par la municipalité, au bout de peu de temps, parce que la nouvelle mise en valeur à créer permettra aux propriétaires de payer des taxes augmentées. Voici quelles sont les conséquences qui correspondent du reste aux différents cycles de développement : (A-1) une amélioration publique; (A-2) augmentation de la valeur des propriétés; (A-3) taxes plus élevées; (A-4) bâtiments plus volumineux, emploi plus intensif de propriétés privées; (A-5) plus de monde et de véhicules dans la rue; (A-6) demande pour « décongestionner »; (A-7) propositions spécifiques pour de nouvelles améliorations publiques; (B-1) nouvelles améliorations aux dépens du public; (B-2) augmentation de la valeur des propriétés; (B-3) taxes encore plus élevées; (B-4) emploi encore plus intensif de la propriété privée; (B-5) encore plus de « congestion » de gens et de véhicules dans la rue; (B-6) demandes pour « décongestionner » encore plus; (B-7) nouvelles propositions pour augmenter les valeurs; (C-1) encore un programme d'améliorations financées publiquement, etc. De ce cercle vicieux le trésor public ne sort jamais et son crédit est engagé à la limite; certains propriétaires sont toujours plus ou moins « sur le qui-vive »; d'autres n'ont rien fait pour aider leurs propres propriétés pendant qu'ils paient des taxes pour soutenir l'effort vers l'augmentation des valeurs foncières des propriétaires favorisés. Est-il étonnant de voir que des procédés financiers aussi peu équitables et aussi absurdes rendent la congestion profitable à quelques-uns et désirable à ce point — ou que la municipalité et les endroits négligés soient conduits à la faillite?

ENTRETIEN PUBLIC DES QUARTIERS DE LOGEMENT DEPRECIÉS

Les services publics (rues, égouts, eau, éclairage, etc.) qui desservent les quartiers abandonnés et les taudis, doivent être entretenus, du moins selon la coutume, par des fonds publics. Ils peuvent être, ou non, adéquats lorsqu'ils ont été fournis récemment, mais lorsque l'usure commence, on peut être certain

qu'ils seront négligés, accélérant ainsi le recul. Si cependant on doit continuer à entretenir d'une façon parfaite ces services, ou bien la taxe que paient les propriétés dépréciées est inférieure au coût des services dont elles jouissent ou ces propriétés doivent être surpeuplées afin de produire un revenu suffisant pour pouvoir payer ces services. Que l'étendue négligée et les taudis paient ou non leurs propres services, c'est une fiction théorique qu'elles paient leur part convenable pour la prestation de services correspondant à ceux d'autres quartiers d'un type plus élevé, peut-être même à ceux de ces nouveaux quartiers où s'établissent les logements modernes pour leur faire la concurrence. C'est un non-sens de prétendre que des quartiers rétrogrades sont rien moins qu'une charge économique et sociale à la communauté dont ils font partie. Y a-t-il à choisir entre le fait de charger, le logement d'un type supérieur et les propriétés ne servant pas de résidence, des frais nécessités par des services publics, même de nature très inférieure, ou d'en charger des quartiers négligés et des taudis qui ne savent pas les payer?

La municipalité possède non seulement mais fait aussi fonctionner les services publics dans des districts moribonds*. Si elle les néglige, elle perd un capital-matériel. Il en est de même à la suite d'un fonctionnement inefficace. Si elle les entretient parfaitement, elle oblige ses districts économiquement sains à payer les frais, et remet l'abolition de quartiers négligés et de taudis encourageant par là la création de nouvelles étendues pour satisfaire la demande de bons logements — procédés qui entraînent de grandes dépenses pour constituer un nouveau capital-matériel (rues, conduites d'eau, égouts, police, incendie, écoles, parcs, terrains de jeux, etc.). En fait, la municipalité fait deux choses ridiculement contradictoire, c'est-à-dire elle maintient une condition pathologique très dangereuse et très onéreuse et en même temps elle tâche de compenser cela au moyen de grandes dépenses pour de nouveaux projets. C'est comme un médecin qui, devenu fou, administrerait du poison et du contre-poison, de la toxine et de l'anti-toxine, en doses concurrentes. Il est évident que le maintien de logements non parfaits en ville est une cause principale du nouveau développement de logements qui obligent la communauté à s'étendre à un territoire plus important, difficile à administrer matériellement, onéreux à réparer et d'un fonctionnement extravagant. C'est dans ces tendances, avec leurs bases d'une économie malsaine et avec les procédés financiers et légaux peu sûrs, qu'il faut chercher l'explication évidente du fait, qui déconcerte, que plus la communauté est étendue plus le coût de fonctionnement par tête est élevé.

* L'opération de sociétés d'utilité publique qui peuvent rendre quelques-uns de ces services peut être passée sous silence dans cette discussion, car ce fait ne détruit pas l'authenticité de la situation générale.

PRIX DES PRINCIPAUX MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Les firmes mentionnées sous chaque rubrique sont celles nous ayant fournis les renseignements donnés.

■ AGGLOMERES DE LIEGE.

Parquets en carreaux ou dalles (suivant grains, teintes et épaisseur)	Frs	70.— à 97.—
Placement (suivant difficulté)	>	30.— à 50.—

■ APPAREILS SANITAIRES.

Et. H. Baudoux, rue St-Denis, 106, à Forest. Tél. : 44.55.43 et 44.84.39.

Suivant types, qualité et dimensions.

<i>Grès :</i>		
Eviers	Frs	54.— à 390.—
Egouttoirs	>	48.— à 120.—
Lavabos complets	>	200.— à 2,000.—
W.C. complets	>	250.— à 350.—
Bidets complets	>	300.— à 500.—
Stalles d'urinoirs nues	>	560.— à 1,300.—
<i>Faïence :</i>		
Lave-mains	Frs	50.— à 150.—
Lavabos complets	>	185.— à 1,000.—
W.C. complets	>	130.— à 400.—
Bidets complets	>	225.— à 450.—
<i>Fonte :</i>		
Baignoires	Frs	600.— à 1,200.—

■ ASCENSEURS.

Schindler & C^o, 30, rue de la Source. Téléphones : 37.08.74. Direction 37.03.15.

5 étages, 3 personnes (suivant travail)	Frs	35,000.— à 40,000.—
---	-----	---------------------

■ ARDOISES NATURELLES.

Herbeumont 27/16 (70 au m ²)	le mille	Frs	410.—
Herbeumont 36/20 (37 au m ²)	>	>	770.—
Herbeumont 40/20 (32 au m ²)	>	>	893.—
Genre Herbeumont 27/16	>	>	330.—
Marchandises non rendues. Placement Fr. 5.— à 10.— le m ² .			

■ ARDOISES ARTIFICIELLES.

(Eternit et similaires.)

Sans placement : ondulé	le m ²	Frs	18.40
Planes	>	>	10.—
Pris en magasins.			
Avec placement : losanges ou ondulées	le m ²	Frs	25.50

■ ASPHALTES.

Compagnie Générale des Asphaltes, Pl. Maurice Demoor, 1. Tél. : 26.57.07 et 26.57.08.

<i>Ciment volcanique :</i>			
Trois couches	le m ²	Frs	18.—
Quatre couches	>	>	21.—
<i>Asphalte coulé (toiture) :</i>			
Deux couches de 20 mm. au total	le m ²	Frs	40.—
Deux couches de 25 mm. au total	>	>	45.—
<i>Asphalte coulé (pavement) :</i>			
Une couche de 20 mm.	le m ²	Frs	32.—
Une couche de 25 mm.	>	>	38.—
<i>Feutre asphaltique pour fondations :</i>			
Le mètre carré		Frs	9.50
<i>Carreaux d'asphalte comprimé :</i>			
Sans pose 20 mm.	le m ²	Frs	30.—
Sans pose 40 mm.	>	>	58.50
<i>Colonial Roofing :</i>			
Suivant épaisseur	le m ²	Frs	3.— à 5.—

■ BETON ARME.

Travail courant	le m ³	Frs	550.— à 750.—
-----------------------	-------------------	-----	---------------

■ BOIS.

Placement compris :			
Planchers	le m ²	Frs	22.— à 35.—
Plinthes sapin	le m. et.	>	4.75
Plinthes chêne	le m. et.	>	16.50
Sans placement :			
Charpentiers sapin rouge du Nord, le mètre cube		Frs	480.—
Avec travail et placement	le m ³	>	850.— à 1,000.—

■ BRIQUES.

Et. H. Baudoux, rue St-Denis, 106, à Forest. Tél. : 44.55.43 et 44.84.39.

Prix par mille rendu chantier :			
Locales	Frs	120.—	
Machinées	Frs	110.—	
De parements	>	400.— à 750.—	
Silésie émaillées blanches	>	2,750.—	
Silésie émaillées couleur	>	2,850.—	
Silésie englobées blanches	>	2,400.—	

■ BRONZES.

Vervloet-Faès, chaussée de Wavre 171. Téléphones : 11.46.30 et 12.82.64.

Tous bronzes pour bâtiments pris suivant types et modèles.

■ CARRELAGES.

Et. H. Baudoux, rue St-Denis, 106, à Forest. Tél. : 44.55.43 et 44.84.39.

Pose comprise :

Dalles béton, suivant épaisseur, le m ²	Frs	28.— à 38.—	
Carreaux de ciment	>	28.— à 35.—	
Céramiques 10 x 10 suivant choix et teintes	le m ²	>	55.— à 80.—
Céramiques 15 x 15 ou 14 x 14 suivant choix et teintes	le m ²	>	60.— à 90.—
Sarreguemines, idem	>	55.— à 65.—	
Plinthes suivant types	le m. et.	>	10.— à 25.—

■ CHASSIS BETON.

Ordinaire	le m ²	Frs	42.—
Supplément pour ouvrant	>	>	39.—
Supplément pour basculant	>	>	35.—
Rendu chantier.			

■ CHASSIS BOIS.

Sapin 8/4	le m ²	Frs	85.— à 100.—
Chêne à peindre 8/4	>	>	130.— à 140.—
Chêne à vernir 8/4	>	>	160.—

■ CHASSIS METALLIQUES.

Standard	le m ²	Frs	50.— à 60.—
Hors série : suivant plans, placement non compris.			

■ CHAUFFAGE CENTRAL.

« Le Thermos », 66, rue du Tabellion. Téléphones : 44.81.59 et 44.29.02.

Immeubles isolés	le m ² de place à chauffer	Frs	30.—
Immeubles mitoyens	le m ² de place à chauffer	>	20.—

■ CHROMAGE.

« Sapeco », 645, chaussée de Waterloo. Téléphone : 44.16.61.

Pièces laiton et métal blanc :

<i>Lattes :</i>			
Jusque 2,5 cm. de largeur	le m. et.	Frs	6.75
Jusque 5 cm. de largeur	>	>	8.50
Jusque 10 cm. de largeur	>	>	12.—
Deux faces : supplément 40 %.			
<i>Tôles :</i>			
Jusque 15 cm. de largeur	le m. et.	Frs	15.—
Jusque 20 cm. de largeur	>	>	20.—
Jusque 25 cm. de largeur	>	>	25.—
Jusque 30 cm. de largeur	>	>	30.—
Jusque 40 cm. de largeur	>	>	45.—
<i>Cornières équerres :</i>			
Jusque 2,5 cm. de largeur	le m. et.	Frs	9.50
Jusque 5 cm. de largeur	>	>	12.50
Jusque 10 cm. de largeur	>	>	18.75
Sous forme de cadre : supplément 20 %.			
<i>Cornières U :</i>			
Jusque 2,5 cm. de largeur	le m. et.	Frs	11.—
Jusque 5 cm. de largeur	>	>	15.—
Sous forme de cadre : supplément 20 %.			
<i>Tubes ronds :</i>			
Jusque 2 cm. de diamètre	le m. et.	Frs	7.50
Jusque 3,5 cm. de diamètre	>	>	9.—
Jusque 5 cm. de diamètre	>	>	12.—
<i>Tubes carrés :</i>			
Jusque 3 cm. de côté	le m. et.	Frs	13.50
Jusque 5 cm. de côté	>	>	17.50

■ CIMENT.

Et. H. Baudoux, rue St-Denis, 106, à Forest. Tél. : 44.55.43 et 44.84.39.

Rendu chantier par 1000 kilos :

Chaux pulvérisée	Frs	120.—
Ciment de fer	>	175.—
Portland artificiel	>	180.—
A durcissement rapide	>	230.—

■ COUVRE-PARQUETS.

La Maison du Papier-Peint, 115, chaussée de Waterloo, Saint-Gilles. Tél. 37.63.30.

Balatum	le m ²	Frs	10.—
Strugula	>	>	12.50
Linos	>	>	18.50 à 105.—
Pose et fixation	>	>	2.—

■ CUIVRE (Voir « Bronzes »).**■ ENDUITS.**

Sur murs	Frs	7.50
Idem au ciment	»	18.—
Plafonds sur béton	»	12.50
Plafonds sur lattes	»	14.50
Plafonds en plaques, 15 m/m	»	15.50
Gorges à la bouteille	»	2.50 à 3.—
Similis	»	80.— à 120.—

■ ENDUITS GRATTES.

Et. H. Baudoux, rue St-Denis, 106,
à Forest. Tél. : 44.55.43 et 44.84.39.

Enduits grattés G.G., suivant teintes et difficultés	Frs	60.— à 75.—
--	-----	-------------

■ ELECTRICITE

Par lampe ou prise	Frs	90.— à 100.—
--------------------------	-----	--------------

■ ETERNIT (Voir « Ardoises artificielles »).**■ FAIENCES.**

Et. H. Baudoux, rue St-Denis, 106,
à Forest. Tél. : 44.55.43 et 44.84.39.

Pose comprise :		
Blanc et crème 10 x 10	Frs	90.— à 115.—
Suivant choix 15 x 7 1/2	»	65.— à 85.—
Suivant choix 15 x 15	»	55.— à 75.—

Majoliques et flammées, suivant choix et émaux :		
10 x 10	Frs	140.— à 290.—
15 x 7.5	»	98.— à 160.—
15 x 15	»	90.— à 150.—

■ FEUTRE BITUME (Voir « Asphaltes »).**■ GRANIT.**

Suivant provenance et difficultés, le mètre carré	Frs	850.— à 1,500.—
---	-----	-----------------

■ GRANITOS.

Et. H. Baudoux, rue St-Denis, 106,
à Forest. Tél. : 44.55.43 et 44.84.39.

Pavements	Suivant teintes.	
Unis avec bordure 2 pierres	Frs	40.— à 50.—
Avec joints de dilatation	»	45.— à 60.—
Plinthes suivant types	»	16.— à 18.—
Marches unies	»	40.—
Marches à nez	»	45.—
Marches courbes	50 % de majoration.	
Limon	Frs	90.— à 100.—
Faux limon	»	26.—

Revêtements :		
Lavé	Frs	65.— à 80.—
Adouci	»	90.— à 100.—
Ciré	»	120.— à 130.—
Poli	»	160.— à 200.—
Boucharde et ciselé	»	110.—

■ GRAVIER.

Et. H. Baudoux, rue St-Denis, 106,
à Forest. Tél. : 44.55.43 et 44.84.39.

Lessines, suivant section	Frs	80.— à 85.—
Meuse, idem	»	70.— à 75.—
Du Rhin, idem	»	36.— à 40.—
Rendu chantier par 1000 kilos.		

■ HYDROFUGES.

Et. H. Baudoux, rue St-Denis, 106,
à Forest. Tél. : 44.55.43 et 44.84.39.

Pollux, blanc inodore	Frs	3.75
Castor bitumeux	»	3.25
Lc kilo, pris en magasins.		

■ MAÇONNERIE.

En briques locales	le m ³	Frs 185.—
En briques machinées	»	220.—
Cloisons	le m ²	30.—
Rejointoyage	»	11.—

■ MARBRES.

Marbrerie Bertulot à Profondeville.
Téléphones : Profondeville N° 2 et Saint-Denis-Bovesse N° 22.

<i>Lambris.</i>		<i>Pavements.</i>	
St Laurent	Frs 155.— à 190.—	Frs	130.— à 170.—
Rouge belge	» 190.— à 250.—	»	175.— à 250.—
Gris des Ardennes	» 155.— à 220.—	»	165.— à 220.—
Noir	» 165.— à 200.—	»	130.— à 200.—
Blanc	» 255.— à 330.—	»	245.— à 330.—
Bleu turquin	» 300.— à 330.—		
Napoléon	» 275.— à 330.—		

Ces prix s'entendent par m².
Revêtement de façade : supplément de Frs 25.— par m² env.
Pose comprise, suivant usages.

■ MOSAIQUES.

Et. H. Baudoux, rue St-Denis, 106,
à Forest. Tél. : 44.55.43 et 44.84.39.

De marbre,	le m ²	Frs 110.— à 150.—
De céramique	»	110.— à 150.—
De graniverre (5 x 5), le m ² , à partir de	Frs	310.—
D'émaux, le m ² , à partir de	»	1,150.—

■ PAPIERS-PEINTS.

La Maison du Papier-Peint, 115, chaussée de Waterloo,
Saint-Gilles. Tél. 37.63.30.

Papiers ordinaires : de fr. 0.85 à 3.— le roul. Pose : fr. 2.50 le roul.
Papiers moyens : de fr. 3.— à 5.— le roul. Pose : fr. 2.75 le roul.
Papiers riches - Salubra, etc. : prix divers. Pose : de 3 à 6.50 le roul.

■ PARQUET.

Courants	le m ²	Frs 60.— à 100.—
----------------	-------------------	------------------

■ PAVES.

E. Lucas, 81 et 83, chaussée de Neerstalle, à Forest.

Téléphone : 44.61.45.

Pavés de grès 16 x 16 x 8 à 10	le m ²	Frs 160.—
Pavés de grès 14 x 14 x 8 à 10	»	180.—

■ PEINTURES.

Planchers 3 couches et vernis, le m ²	Frs	14.— à 16.—
Murs. — Matolin, 2 couches	»	3.— à 5.—
Murs. — Huile, 3 couches	»	15.— à 20.—
Châssis : 3 couches et vernis	»	10.— à 12.—

■ PIERRES BLANCHES.

Chantiers de Laeken, 100, rue Emile Delva.

Téléphones : 26.89.41 et 26.73.82.

Savonnière	le m ³	Frs 1,200.— à 1,800.—
Brauvilliers	»	1,400.— à 2,000.—
Euville	»	2,200.— à 2,600.—

Suivant travail.

■ PIERRES BLEUES.

Chantiers de Laeken, 100, rue Emile Delva.

Téléphones : 26.89.41 et 26.73.82.

Soignies	le m ³	Frs 2,300.— à 2,600.—
----------------	-------------------	-----------------------

Suivant travail.

■ PIERRES BROYEES.

Chantiers de Laeken, 100, rue Emile Delva.

Téléphones : 26.89.41 et 26.73.82.

Pierre blanche	Frs	150 la tonne départ.
----------------------	-----	----------------------

■ PIERRES RECONSTITUEES.

Chantiers de Laeken, 100, rue Emile Delva.

Téléphones : 26.89.41 et 26.73.82.

Imitation Euville	le m ³	Frs 1,000.— à 1,400.—
Imitation pierre bleue	»	1,100.— à 1,500.—

Suivant travail.

■ ROOFING (Voir « Asphaltes »).**■ SANITAIRES (Voir « Articles Sanitaires »).****■ SIMILIS (Voir « Enduits »).****■ TERRASSEMENTS.**

E. Lucas, 81 et 83, chaussée de Neerstalle, à Forest.

Téléphone : 44.61.45.

A la brouette	le m ³	Frs 8.— à 10.—
Avec enlèvement de terres	»	15.— à 18.—

■ TUILES.

Potteberg, 22 au m ² , suivant choix, le mille	Frs	600.— à 690.—
Hennuyères, 15 au m ²	le mille	1,005.—
Placement	le m ²	3.— à 5.—

■ TUYAUX.

Et. H. Baudoux, rue St-Denis, 106,

à Forest. Tél. : 44.55.43 et 44.84.39.

Tuyaux en grès, diamètres de 6 à 30 cm., rendu chantier	le m. ct.	Frs 5.60 à 42.50
Siphons sans tubulure, facturés pour 2.50 m. ct.		
Siphons avec tubulure, facturés pour 3.50 m. ct.		
Sterfputs : de	Frs	30.— à 70.—

■ VITRAUX.

F. Crickx, rue Fernand Lenoir, 96, Bruxelles. Tél. 26.39.98.

Placement compris :		
Rectangles 10 x 15 ou similaires, avec plombs armés :		
Verres ordinaires	le m ²	Frs 110.—
Verres unis	»	130.—
Verres antiques	»	155.—
Dessins modernes, depuis	»	150.—
Bandes de façade, depuis	pièce	15.—

■ VITRERIE.

Verre demi-double	le m ²	Frs 25.—
Glace, le m ² , à partir de	»	65.—

■ VOLETS.

Légers avec sangle et enrouleur le m ²	Frs	70.—
Demi-lourds sur charnières	»	80.— à 90.—
Demi-lourds sur agrafes	»	100.—
Lourds mécaniques	»	100.—
Placement compris, minimum 3 m ² .		

PRODUCTION

1910 : 3 millions

1931: 35 millions

C'est notre meilleur argument.

Briqueteries DAUCHOT

s. a. **GOSELIES**

Briques de façade et ordinaires - Briques creuses - Couvre-cables
Tuyaux de drainage
Briques et dalles de pavage

ACHETEZ du
béton-armé tout fait

SOLIDE

LEGER

RATIONNEL

HOURDIS-CREUX

COFRALO

s. a. **GOSELIES**

1^{er} Thermos s.a.

Rue du Tabellion, 66, BRUXELLES

Téléph. 44.81.59 - 44.29.90 - 44.29.02

Adresse Télégraph. : Thermos-Bruxelles

Chauffage Central

Ses installations sont les mieux conçues. D'autres peuvent être moins chères; aucune ne consomme moins de charbon. Une économie qui chaque jour se répète, amortit les installations les plus importantes en fort peu de temps. ■ S'est spécialisée surtout dans les installations de maisons à appartements multiples avec chaufferie centrale et les réputés COMPTEURS THERMOS qui marquent les calories utilisées, exactement comme les compteurs électriques renseignent les Kwt consommés.

Installations frigorifiques

avec l'appareil automatique breveté AUTOFRIGOR (fabr. Esscher Wyss).

Matériel pour la Cuisine

Machines à laver la vaisselle, à peler les pommes de terre, mélangeurs, batteurs (fabr. Hobart).

F. Crickx

Successeur de G. Bary et F. Crickx



Rue Fernand Lenoir, 96
BRUXELLES

Vitreaux d'églises et d'appartements

Grand Prix
Arts Décoratifs de Paris 1925
Exposition d'Anvers 1930
Diplôme d'honneur

PROJETS ET DEVIS
gratuits sur demande

Magasin d'Exposition : Chaussée de Waterloo, 3

W
O
C
O

etab. E. J. VAN DE VEN
19 RUE LEOPOLD. TEL. 17.81.17
BRUXELLES-CENTRE



USINES DE LA DYLE s.a.

WYGMÆL-LEZ-LOUVAIN

CARREAUX DE REVÊTEMENTS
EN FAIENCES ET EN GRÈS

MAJOLIQUES FLAMMÉES
POUR TRAVAUX D'ART,
INTÉRIEURS, FAÇADES, ETC.

Marque déposée BELGA

LES HYDROFUGES



Fober & Palm. Bruxelles
7, rue d'Assaut - Téléphone 12.96.83

MOSAÏQUES

Et. H. BAUDOUX

BRUXELLES, Rue Saint-Denis, 106,
à Forest - Téléph.: 44.84.39, 44.55.43

CHARLEROI, Rue de la Villette, 63, à Marcinelle - Téléphone : 61.05



Soc. An. des Ciments Portland Artificiels de et à Cronfestu

*Pour tous vos travaux en
béton armé, employez le*

CIMENT DE FER

le meilleur et le moins cher

SES RESISTANCES

en kg. par cm² en mortier normal :

TRACTION : 30 k. après 7 jours
42 k. après 28 jours
COMPRESSION : 325 k. après 7 jours
550 k. après 28 jours

DEMANDEZ AUSSI NOS PRIX ET
CONDITIONS POUR NOS CIMENTS
PORTLAND ARTIFICIELS :

- a) normal;
- b) à haute résistance;
- c) à durcissement rapide.

Production annuelle 120.000 tonnes



W. Kessels

photographie

Rue André Hennebicq, 13, St-Gilles
BRUXELLES - Téléphone 37.44.90

PHOTOMONTAGE SURIMPRESSION

Les

PIERRES

blanches, bleues, grès, marbres,
ardoises, pierres artificielles

Chantiers de Laeken, Pierres et Marbres

Soc. An., Rue Emile Delva, 100, BRUXELLES (II) - Tél. 26.89.41 - 26.73.82

Soc. Anonyme des Pavillons

Siège social : BRUXELLES
Rue Montagne - aux -
Herbes-Potagères, 20

Siège administratif : MONS
Rue de la Grosse-Pomme, 3
Téléph. Mons 1638 et 1711

Adresse télégraphique :
" Pavilivap - Mons "

CARREAUX EN
FAIENCE pour
revêtements, car-
reaux troués pour
cuisinières

CARREAUX
CERAMIQUES
pour pavements.

CRISTALLERIE
ET GOBELETE-
RIE, FLACON-
NAGE, services
de table, fioles,
bouteilles à par-
fums, articles à
la presse et à la
machine

VERRES SPECIAUX, martelés, imprimés,
métallifiés • ARTICLES SANITAIRES :
évier, lavabos, W.-C., etc. • PORCE-
LAINE électrotechnique, vaisselle • PRO-
DUITS REFRACTAIRES pour l'industrie

Pavements



BAUDOUX

BRUXELLES, Rue St-Denis, 106,
Forest - Tél. 44.84.39 - 44.55.43

CHARLEROI,
Rue de la Villette, 63, Marcinelle - Tél. 61.05

Brouwer's Aardewerk

TERRES CUITES INGELIVES
POUR LE BATIMENT
SCULPTURES ARCHITECTURALES • VASES
PIECES DECORATIVES

PLAQUES DE REVETEMENT
ET PIECES DE DECORATION EN " EXOTUS "

EXPOSITION ET
RENSEIGNEMENTS AUX

Et. H. BAUDOUX s.a.

Rue Saint-Denis, 106, FOREST

CONCESSIONNAIRES



Articles Sanitaires

en grès et en faïences

PROVENANCES : BELGE
FRANÇAISE & ALLEMANDE

Baignoires en fonte
Marque „ELBÉ”

et tous les
accessoires
en général

Etablissements HENRI BAUDOUX, s. a.

Rue Saint-Denis, 106, FOREST - Téléphones : 44.84.39 - 44.55.43

ETABLISSEMENTS HENRI BAUDOUX s. a.

CARRELAGES & MOSAÏQUES

Granitos - Briques de façades

Sanitaires - Matériaux

ENDUITS GRATTES

PATES DE VERRES

ARTICLES SANITAIRES EN FAIENCES, GRES,
FONTE ET GRANITOS

Visitez nos salles d'expositions ainsi que notre salle
de documentation créées à l'intention de Messieurs
les Architectes.

BRUXELLES, Rue Saint-Denis, 106, à Forest
Téléphones 44.84.39 - 44.55.43

CHARLEROI, Rue de la Vilette, 63, Marcinelle
Téléphone 61.05

La Revue Documentaire

ORGANE MENSUEL D'ARCHITECTURE
ET DE CONSTRUCTION, EDITE PAR LES
ETABLISSEMENTS HENRI BAUDOUX, S. A.

DIRECTEUR : YVON BAUDOUX

Bureaux, Rédaction, Publicité : RUE SAINT-DENIS, 106,
FOREST-BRUXELLES - Téléphones : 44.84.39 - 44.55.43
Compte Chèques Postaux : Etabl. H. Baudoux n° 47.525

ABONNEMENTS : BELGIQUE, 60 francs.
ETRANGER, 75 francs.

SOUSCRIPTION : AU SIEGE DE LA REVUE

ou chez

H. WELLENS, W. GODENNE & Co

R. de Roumanie, 45, St-Gilles-Bruxelles

Téléphones : 37.08.58 et 37.78.33

LES REDACTEURS ET COL-
LABORATEURS SONT SEULS
RESPONSABLES DE LEURS
ARTICLES.

IL SERA RENDU COMPTE DE
TOUT OUVRAGE DONT UN
EXEMPLAIRE SERA ENVOYE
A LA REVUE.